

Fonds d'économie sociale (FES)

Définition

L'économie sociale se définit comme étant les entreprises issues de l'entrepreneuriat collectif dont la mission est de produire des biens et des services pour ses membres ou la communauté. Ces entreprises sont viables financièrement et procurent des emplois durables.

Description

L'aide financière est versée sous forme de subvention et n'excède pas 30 000 \$ par organisme répartie en deux projets avec un premier déboursement de 20 000 \$ maximum.

Critères

- ↳ Être un organisme sans but lucratif et incorporé ou une coopérative;
- ↳ Poursuivre une finalité sociale;
- ↳ Être en démarrage ou en expansion;
- ↳ Idéalement, le ou les promoteur(s) devrait(ent) participer à la mise de fonds soit en argent ou sous forme de biens et services;
- ↳ Les projets doivent permettre la création d'emplois stables;
- ↳ Les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et fédéral et du CLD ne peuvent excéder 80 % des dépenses admissibles.

SOLIDE

Description

L'aide financière est sous forme de prêt conventionnel, participatif ou capital-actions de 5 000 \$ à 50 000 \$.

Critères

- ↳ Être en phase de démarrage, d'acquisition, d'expansion ou de redressement;
- ↳ Être une entreprise incorporée à but lucratif;
- ↳ Être dans l'un des secteurs d'activité suivants : primaire, manufacturier et tertiaire moteur (tourisme, recyclage, génie-conseil, conception et fabrication de logiciels, robotique, protection de l'environnement);
- ↳ Avoir une mise de fonds minimum de 10 % du coût total du projet.



MRC de Sept-Rivières



CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES INC.

Programmes de financement



Siège social :

544, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 962-7677
Télécopieur : 418 968-2084
Courriel : corpo.adm@globetrotter.net

Point de service :

24, boul. des Îles, bureau 112, C.P. 37
Port-Cartier (Québec) G5B 2G7
Téléphone : 418 766-8383
Télécopieur : 418 766-8324
Courriel : cde.port-cartier@globetrotter.net

Pour vos projets d'affaires, le CLD met à votre disposition quatre programmes d'aide financière.

Voici les critères d'admissibilité de base des projets d'affaires à tous les programmes du CLD :

- Être en exploitation sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières ;
- Les projets suivants sont non admissibles : bar, arcade, prêt sur gage, projets à caractère politique, sexuel ou religieux.

Comment déposer une demande ?

Le dépôt officiel d'une demande d'aide financière s'effectue sur présentation d'un plan d'affaires complet (incluant des prévisions financières portant sur les trois premières années d'opération).

Jeunes promoteurs (JP)

Critères de base

- ➔ Être âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 35 ans;
- ➔ S'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise, soit un minimum de 35 heures par semaine;
- ➔ Faire une mise de fonds égale à l'aide consentie par le CLD;
- ➔ L'aide financière du CLD ne pourra excéder 50 % des dépenses admissibles.

VOLET - CRÉATION D'UNE ENTREPRISE

Description

Le CLD peut accorder une aide financière d'un montant maximum de 6 000 \$ par promoteur (maximum de 2 promoteurs par projet).

Critères

- ➔ Création d'une entreprise légalement constituée par l'entrepreneur;
- ➔ Entraîner la création d'au moins deux emplois permanents, dans les deux années suivant le démarrage (incluant celui du promoteur).

VOLET - RELÈVE

Description

L'aide financière s'effectue sous forme de subvention n'excédant pas 6 000 \$.

Critères

- ➔ Acquérir au moins 25 % de la valeur de l'entreprise dans le but d'en assurer la relève;
- ➔ Maintenir l'équivalent d'un minimum de deux emplois à temps plein dans l'entreprise, incluant celui du jeune entrepreneur.

Fonds local d'investissement (FLI)

VOLET – RÉGULIER

Description

L'aide financière est sous forme de prêt ou capital-actions se situant entre 1 500 \$ et 125 000 \$.

Critères

- ➔ Être en démarrage, en expansion ou en consolidation;
- ➔ Être à but lucratif ou une entreprise d'économie sociale (OBNL et coopérative sont admissibles);
- ➔ Avoir une mise de fonds minimum de 10 % du coût total du projet;
- ➔ Le CLD ne peut investir plus de 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif et 80 % pour les entreprises d'économie sociale.

VOLET – RELÈVE

Description

Le volet relève offre une aide sous forme de prêt sans intérêt n'excédant pas 25 000 \$. De plus, ce prêt est assorti d'un congé de remboursement de capital pour la première année d'opération.

Critères

- ➔ Être âgé de 18 à 35 ans;
- ➔ Acquérir une participation significative d'au moins 25% de la valeur d'une entreprise existante pour la durée du prêt;
- ➔ Être située dans le territoire d'application de la Politique nationale de la ruralité (exclusion de Sept-Îles);
- ➔ Le jeune entrepreneur doit travailler à temps plein dans l'entreprise.